



**Marché de décoration de construction publique
Appel à candidatures**

PROCEDURE DE 1% ARTISTIQUE

**OPÉRATION :
Construction du Centre de Conservation et d'Etude de
Besançon**

CAHIER DES CHARGES

Date : Mars 2024

SOMMAIRE

LISTE DES ANNEXES	2
PREAMBULE	3
CHAPITRE I – CONTEXTE.....	4
1 – OBJECTIFS ET MISSIONS D’UN CCE	4
2 – MATERIAUX ARCHEOLOGIQUES	4
3 – CONSERVATION PREVENTIVE.....	5
CHAPITRE II – PROJET ARCHITECTURAL.....	6
1 – USAGES.....	6
2 – CAIRN ET MAISON DE L’ARCHEOLOGIE	6
CHAPITRE III – PROJET ARTISTIQUE.....	7
1 – THEMES ABORDES	7
2 – LIEUX POSSIBLES POUR L’INTERVENTION ARTISTIQUE	7
3 – CONTRAINTES	7

LISTE DES PIECES

- Appel à candidatures
- Annexe 1 - Visuels
- Annexe 2 – Zoning niv0

PREAMBULE

Dans le cadre du 1% artistique – marché de décoration de construction publique - concomitant à la construction du Centre de Conservation et d'Etudes à Besançon (CCEB), la présente consultation porte sur la création, par un artiste ou bien un groupement d'artistes (dont le mandataire sera obligatoirement un artiste), d'une œuvre artistique contemporaine qui devra s'inscrire de manière pérenne sur le site.

Et ce, conformément aux articles L.2172-2 et R. 2172-8 à R.2172-14 du Code de la commande publique ainsi que le Décret n°2002-677 du 29 avril 2002.

Maîtrise d'ouvrage :

Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC).
30 rue du château des rentiers – CS61336 – 75647 Paris cedex 13.

Utilisateurs :

Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
de Bourgogne-Franche-Comté.

Maîtrise d'œuvre :

Groupement Nunc architectes - SIB Etudes : BET structures - Solares Bauen -Gécobat - Gabriel Milochau.

CHAPITRE I – CONTEXTE

1 – OBJECTIFS ET MISSIONS D'UN CCE

Les données scientifiques de l'archéologie (vestiges mobiliers et documentation scientifique) représentent des volumes importants dont l'Etat doit assurer la conservation. Pour ce faire le Ministère de la Culture a initié le développement d'un réseau national de « Centres de conservation et d'étude » (CCE).

Conçus comme des unités de traitement et de gestion adossées à des réserves, ils garantissent une conservation et une exploitation optimales des données scientifiques de l'archéologie et en permettent l'accès aux professionnels du patrimoine ainsi qu'aux étudiants, chercheurs, enseignants en mettant à disposition des espaces d'étude, de consultation et en favorisant la communication au grand public par le prêt d'objets et la mise en place d'actions de médiation en direction des scolaires.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet Bisontin qui accueillera les vestiges provenant de toute la Franche-Comté

Les principes fondamentaux d'un CCE sont :

- Assurer la conservation et le traitement des « archives du sol » (mobilier issu des opérations archéologiques) et de la documentation scientifique (produite sur le terrain et au cours des études et analyses effectuées).
- Assurer l'accès de la communauté scientifique aux données (chercheurs, étudiants, professionnels du patrimoine et des musées, bénévoles, etc.) pour favoriser l'étude et la valorisation des vestiges.
- Permettre le prêt des objets pour des expositions et actions de médiation auprès du grand public.
- Mener des actions de médiation auprès des scolaires et du grand public par le biais d'ateliers pédagogiques, de conférences, production d'expositions, diffusion numérique.

2 – MATERIAUX ARCHEOLOGIQUES

Les objets archéologiques sont souvent plus fragiles qu'ils ne le paraissent, les matériaux archéologiques sont altérés, ce ne sont pas des matériaux neufs, ils ont perdu leurs caractéristiques d'origine. Les vestiges mis au jour après des siècles, voir des millénaires d'abandon, ont composé avec le sol dans lequel ils se trouvaient, au prix de transformations souvent importantes qui ont affecté leurs propriétés mécaniques et chimiques. Ils ont subi des pertes de matières, sont devenus poreux, fragiles, etc.

Les métaux atteints par la corrosion perdent leur éclat et leur solidité, les surfaces d'origine disparaissent.

Dans le sol, le lessivage de la terre cuite la rend moins résistante aux chocs et vibrations ; fragilise les os qui peuvent entièrement disparaître, et altère la structure du verre qui devient opaque, se délite.

Dans des conditions normales d'enfouissement, les matières organiques sont toujours amenées à disparaître : bois, cuirs, tissus, etc. ne se conservent pas. **Les objets qui nous parviennent sont donc des exceptions.**

Les collections actuellement stockées dans les dépôts de l'Etat provenant d'opérations archéologiques menées dans la région depuis les années 1950 seront transférées au CCE avant son ouverture. Ces objets couvrent toutes les périodes depuis la préhistoire ancienne (Paléolithique,) jusqu'à l'époque moderne et très ponctuellement contemporaine.

- Préhistoire (Paléolithique, Mésolithique, Néolithique) et Protohistoire (Âges des métaux) : 30%
- Antiquité : 50%
- Médiéval : 13%
- Moderne : 8%
- Contemporain : 1%

Les objets archéologiques sont le plus souvent, fragmentés et incomplets, les collections sont avant tout constituées de fragments ou tessons. Rares sont les objets intégralement conservés. Ceux qui l'étaient ont souvent rejoint des musées pour être présentés dans les expositions permanentes.

Différents matériaux et catégories d'objets sont représentés, on retrouve par ordre d'importance :

- la céramique (récipients, objets, statuaire...)
- la faune (ossements animaux non travaillés et déchets de boucherie)
- les ossements humains
- les matériaux de construction (enduits, mortiers, mosaïques, tuiles, canalisations...)
- le lithique (artefacts en pierre comme les outils préhistoriques, les meules, les éléments de parure...)

moins couramment :

- les objets en métal (quincaillerie, armement, parures, monnaies, outils...)
- le lapidaire (blocs d'architecture, sculpture...)

encore plus rarement :

- le verre (vaisselle, vitres, perles...)
- la tabletterie (objets en matière animale travaillée, jetons, dés, peignes...)
- les matériaux organiques (objets en cuir, bois, textiles, vannerie...)

3 – CONSERVATION PREVENTIVE

Le but premier de la conservation est d'assurer la pérennité de ces biens culturels, ce qui suppose que l'on prenne en compte leur caractère irremplaçable et leur vulnérabilité. Le matériel archéologique est porteur d'informations et peut se prêter à des études et analyses successives. Il est également l'un des meilleurs supports à la diffusion des résultats auprès du grand public (expositions, plaquettes). Il importe donc de conserver de façon pérenne ces ressources documentaires et pédagogiques.

Les réserves et équipements du CCE ont été conçus en ce sens afin de garantir les conditions environnementales adaptées (T°, humidité relative, réduction des effets de la lumière, absence de polluants ou contaminants, veille sanitaire...)

Contrairement à l'approche instinctive que l'on peut avoir quand on pense « Archéologie », l'œuvre ne doit donc pas faire référence à l'activité archéologique de terrain mais bien aux données scientifiques qui sont produites à partir de leur analyse. Elles sont bien souvent les seules traces matérielles qui subsistent après une fouille, l'acte de fouiller détruisant les sites. Les points importants sont donc : leur fragilité, leur conservation, leur potentiel en tant que vecteur d'information, leur qualité d'objets patrimoniaux.

CHAPITRE II – PROJET ARCHITECTURAL

1 – USAGES

La conception et l'organisation du bâtiment répondent aux objectifs du CCE par le biais de 5 pôles fonctionnels : conservation, logistique, documentation, médiation, gestion.

Le hall d'accueil du public débouche sur un patio situé à l'interface entre les différentes zones. Le pôle gestion, et les espaces utilisateurs sont regroupés au nord-ouest du bâtiment. Le centre de documentation accessible depuis l'accueil est équipé de postes de consultation. La salle de médiation située directement à l'entrée du CCE est largement ouverte sur la façade ; elle est en liaison avec une zone extérieure d'accueil de groupes située en lisière d'un espace boisé.

Les espaces de conservation, la zone logistique et les salles d'étude sont réservées au personnel et soumises à un contrôle d'accès.

Les réserves, occupent près de 65 % de la surface du bâtiment avec une capacité de stockage de 780 m³ pour le mobilier ainsi que 432 mètres linéaires pour les archives scientifiques. Le pôle logistique/ traitement des collections/ étude, étendu sur 255 m² regroupe des espaces de consultation du mobilier archéologique ainsi que les salles et équipements permettant leur inventaire et leur mise aux normes (salle de lavage, de séchage, etc.).

2 – CAIRN ET MAISON DE L'ARCHEOLOGIE

Le projet vient se lover entre l'espace boisé au nord et les talus en lisière de la piste cyclable et du voisin à l'Est, avec l'idée de faire disparaître ce qui en fait sa raison d'être : les réserves de conservation.

En effet, ce lieu, de par son rôle de conservation de vestiges archéologiques d'autres époques, est hors du temps pour permettre de les étudier un jour, aujourd'hui, demain ou bien plus tard. Ainsi, il a été choisi de le fondre dans le paysage, de l'installer pour longtemps et, d'une certaine façon, de l'effacer du quotidien.

La nécessité de créer des réserves les plus stables possibles sans variation hygrothermique a conduit à proposer un bâtiment de réserves le plus encastré possible dans le mouvement du terrain afin de profiter de l'inertie thermique du sol. Le terrain d'accueil étant couvert de pierres calcaires, les grandes étendues de toitures terrasses seront recouvertes de ces pierres du site afin de renforcer la protection, tel un grand tumulus, **un grand cairn**.

A l'inverse, l'autre partie du programme tournée vers l'étude et la médiation est implanté dans le présent. C'est la part de l'interprétation d'aujourd'hui des traces de l'histoire. Les locaux - médiation, études, documentation et locaux de l'équipe- y sont regroupés dans un bâtiment compact et simple, **la maison de l'archéologie**.

Le bâtiment, visible sur le site, accueillera les visiteurs et les chercheurs.

Cette maison sera l'expression des enjeux contemporains, un bâtiment vertueux en termes d'environnement, aux performances passives, construit en structure bois et isolants biosourcés. La maison de l'archéologie est un bâtiment accueillant, chaleureux qui s'insère en lisière des sous-bois. Un lieu propice à la concentration, au travail paisible.

Dans un esprit de durabilité, le bois n'est jamais exposé aux intempéries. Il est protégé par une peau de panneaux préfabriqués de béton allégé composés en fond de coffrage des vestiges archéologiques déclassés. Ainsi, la seule façade visible sera l'expression du travail de l'archéologue.

La maison de l'archéologie est l'expression du Centre de Conservation et d'Études. Elle capte l'attention afin de mieux laisser le grand cairn faire sa tranquille mission de conservation.

CHAPITRE III – PROJET ARTISTIQUE

1 – THEMES ABORDES

Il est souhaité un dialogue entre le projet architectural, l'œuvre et la conservation préventive.

Les grands thèmes abordés par le projet et sa réponse architecturale sont :

- La conservation préventive (et non l'archéologie), l'étude des matériaux.
- Le temps qui passe, les cycles. La question de la restitution (à la terre, aux générations futures, etc.). La pérennité.
- La sobriété, la discrétion. Se fondre dans le paysage et être le moins visible possible.
- Le développement durable, les matériaux propres et le réemploi.

L'intention artistique de la commande devra entrer en résonance avec ces thématiques.

L'intervention artistique pourra jouer sur la symbolique des traces du passé, du temps arrêté, de la durabilité

Elle pourra interagir avec l'idée de discrétion du Cairn, et l'ambition environnementale de la maison de l'archéologie.

2 – LIEUX POSSIBLES POUR L'INTERVENTION ARTISTIQUE

Différents niveaux d'accès sont présents dans le bâtiment : une zone ERP ouverte à tous pour de la médiation sur rdv, une zone d'étude pour tout professionnel sur rdv, une zone de réserve uniquement pour le personnel dédié.

En prenant en compte les différents niveaux d'accès à l'intérieur du bâtiment et les usages prévus, les lieux possibles pour l'œuvre sont :

En extérieur :

- Le patio, espace au cœur du bâtiment, dont le traitement au sol sera la réutilisation de vestiges de terre cuites architecturales déclassées. Elément central du bâtiment, visible depuis plusieurs pièces et couloirs, entièrement vitré. C'est un espace extérieur avec un arbre au milieu.
- Le parvis d'entrée, espace vert ouvert sur la rue, sans clôture, devant le bâtiment.

En intérieur :

- Les murs du couloir central de la maison de l'archéologue, donnant sur le patio, côté bureaux de travail.

3 – CONTRAINTES

L'œuvre devra respecter les contraintes suivantes :

- Le projet artistique est ouvert à tous les champs artistiques, sauf ceux nécessitant un apport en fluide ou en énergie.
- L'œuvre ne devra nécessiter ni de maintenance technique ni d'apport de fluide ou d'énergie. Elle devra être autonome dans son fonctionnement.
- L'œuvre ne demandera pas de modification structurelle du bâtiment et ne pourra pas être réalisée à même l'architecture (murs, sols, plafonds).

- L'œuvre devra s'insérer dans la démarche de respect environnemental du projet de construction.
- L'œuvre ne gênera pas les usages et l'accessibilité. Elle devra prendre en compte toutes les contraintes techniques du bâtiment, respecter les conditions de pratiques quotidiennes ainsi que la bonne fonctionnalité des lieux. La durabilité de l'œuvre devra être assurée et les modalités d'entretien/maintenance devront être précisées avec la remise de l'offre.
- Sur le patio : l'œuvre devra supporter des conditions climatiques extérieures (intempérie, canicule, neige, etc.). L'arbre devra être conservé.
- Sur les murs du couloir : l'œuvre devra être placée à une hauteur minimale de 1m pour ne pas risquer d'être dégradée par les passages (notamment de chariots).
- Sur l'espace vert de l'entrée : Il ne pourra pas y avoir d'œuvre monumentale. L'œuvre devra être pérenne et supporter des conditions climatiques extérieures. L'œuvre ne pourra pas s'accrocher sur les panneaux de façade et ne pourra pas être une œuvre paysagère.